

**Manifestation du dimanche 15 juin 2025**

# **TRAIL DE L'HAUTIL**



Merci de retirer votre véhicule le dimanche 15 juin à partir de 6 heures jusqu'à 13 heures inclus. **En cas de gêne constatée**, celui-ci fera l'objet d'une verbalisation et d'une mise en fourrière par les services compétents.

**Rues concernées** : Chemin de la Croix Saint-Marc • Sente des Biaunes • Rue des Coteaux • Chemin de la Grande rue • Rue des Montants • Rue Saint-Vincent • Rue des Côtes-Blanches • Rue des Vignes • Sente des Baunes • Rue du Chapitre • Rue de la Forêt • Chemin de la Grille du parc.

*Arrêté n° 2025-PM-22*